



Chiffre d'affaires annuel 2014 :

675,0 M€ soit -2,5 %

Un exercice lourdement perturbé en France comme en Belgique un contexte économique difficile

CA consolidé en M€	2013	2014	Evolution
1 ^{er} trimestre	153,42	155,45	+1,32 %
2 ^{ème} trimestre	190,37	183,25	-3,74 %
3 ^{ème} trimestre	185,52	176,12	-5,07 %
4 ^{ème} trimestre	162,81	160,19	-1,61 %
Ensemble de l'exercice	692,12	675,00	-2,47 %

En France, le groupe a enregistré au 4^{ème} trimestre, un chiffre d'affaires de 101,6 millions d'euros en baisse de 3,08 % par rapport à l'année précédente. Malgré un mois de décembre en croissance sur 2013, le trimestre ressort en recul sur l'année précédente en raison d'un marché du bricolage particulièrement impacté par le contexte économique actuel et un hiver relativement doux ayant limité le chiffre d'affaires lié au chauffage.

Pour l'ensemble de l'exercice, le groupe a réalisé en France un chiffre d'affaires de 436,7 M€ en baisse de 2,70 %.

Au Benelux, l'activité ce trimestre s'inscrit à 54,3 millions d'euros en hausse de 0,73 %.

En 2014, globalement, les ventes au Benelux se sont élevées à 219,3 M€ contre 224,0 millions d'euros en 2013 en baisse de 2,09 % pour l'ensemble de l'exercice 2014. La contre performance est essentiellement liée à la Belgique où le marché du bricolage s'est cette année contracté. Au contraire les Pays-Bas montrent quelques signes de retournement dans un marché de bricolage qui reste cependant fortement concurrencé.

En Espagne, sur l'ensemble de l'année, les ventes ont atteint 19,0 M€ en baisse de 1,73 %. Cependant, à périmètre comparable, le chiffre d'affaires renoue cette année, pour la première fois depuis plusieurs années, avec la croissance (+4 %), signe d'un retournement favorable du marché espagnol.

Concernant les principaux risques ou éventualités, le groupe informe :

- Dans le dossier « B3 » (litige avec Mr Bricolage), après avoir obtenu en début d'année 2014 le remboursement de 6,1 millions d'euros suite à l'arrêt de la Cour de Cassation, le groupe a été condamné devant une deuxième Cour d'Appel à indemniser Mr Bricolage à hauteur de 4,7 millions d'euros.
- Dans le dossier « Séville » relatif à un litige locatif en Espagne, le groupe est dans l'attente de la position de la Cour d'Appel.
- Dans le dossier « fermeture du dimanche » sur la demande de liquidation des astreintes faite par le syndicat FO pour un montant de 37,7 millions d'euros, la Cour d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 12 février 2015, condamné Bricorama au paiement de la somme de 500 000 euros. Bricorama, tout en prenant acte de ce jugement provisionné dans les comptes 2014, s'offusque de cet enrichissement sans cause du syndicat FO et estime que cette action porte préjudice à l'entreprise et à ses salariés.

Pour l'année 2014, le résultat opérationnel de Bricorama compte-tenu d'un marché globalement peu porteur devrait ressortir stable par rapport à 2013. D'autre part, le groupe anticipe une baisse significative de son endettement net.

Le groupe Bricorama publiera ses résultats annuels 2014, le 16 avril 2015.

Contact :

Christian ROUBAUD - Tél. 01 77 61 55 09

BRICORAMA

Siège: Zac des Boutareines, 21 a boulevard Jean Monnet – 94357 VILLIERS SUR MARNE CEDEX
Société Anonyme au capital social de 31.106.715,00 € - RCS CRETEIL 957 504 608 - APE 7010Z

www.bricorama.fr

Nyse Alternext ISIN :

FR 000 0054421

